

PROTOCOLE MISSION LOCALE DE PARIS / ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE : ETAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS

La Mission Locale de Paris et l'ensemble des associations de Prévention Spécialisée de Paris ont signé une convention en 2014 afin d'améliorer les modalités de leur collaboration pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Les axes de cette convention ont fait l'objet d'un questionnaire aux équipes parisiennes de Prévention Spécialisée afin d'évaluer leur perception de ces outils.

Les chiffres indiqués entre parenthèses sont ceux de la précédente enquête, réalisée en 2016 sur les éléments de l'année 2015.

LES REPONSES AUX QUESTIONNAIRES

Sur les 214 postes éducatifs de Paris, 118 (125) éducateurs ont répondu aux questionnaires diffusés par le CPSP. Ces questionnaires reprenaient les items principaux du protocole signé entre les associations de PS et la MLP. Nous reprenons ici, en suivant le protocole, les principaux engagements réciproques que nous avons pris.

MODALITE D'ACCUEIL ET D'INSCRIPTION

CONTACT ENTRE PROFESSIONNELS POUR UNE INSCRIPTION

- Transmettre à l'éducateur le nom du conseiller qui va le recevoir sur la permanence d'accueil afin de rassurer le jeune.

45% (50%) des éducateurs disent avoir systématiquement connaissance du nom du conseiller, et 41% (40%) parfois. 13% (10%) disent ne pas l'avoir.

- ✓ *L'objectif est estimé atteint, mais une vigilance est appelée sur ce point afin de garantir les bonnes conditions de collaboration réciproque.*

- Accompagner physiquement par l'éducateur le jeune pour le soutenir dans sa démarche d'insertion

85 (86%) des éducateurs disent avoir déjà accompagné un jeune à son rendez-vous avec un conseiller. Seul 1 (3%) éducateur indique n'avoir pas pu accompagner le jeune, pour des raisons indépendantes de leur volonté, qui ne sont pas précisées.

- ✓ *L'objectif est estimé atteint et maintenu dans le temps.*

ASSOUPLISSEMENT DU CADRE ADMINISTRATIF A L'INSCRIPTION

- Justificatif de domicile et pièce d'identité pourront, en présence de l'éducateur à l'inscription, n'être fournis qu'ultérieurement à l'inscription, dans un délai de deux mois maximum.

37% (56.7%) des éducateurs disent n'avoir pas eu à inscrire des jeunes sans pièce d'identité. 56% (23%) ont pu les inscrire sans pièce d'identité ; 60% (17%) ont pu les inscrire sans justificatif de domicile. Pratiquement aucun (entre 7 et 10%) n'a rencontré d'opposition pour le faire.

- ✓ *L'importance de la facilité d'inscription des jeunes de la PS répond à la nécessité de « saisir l'opportunité » lorsqu'elle se présente dans la volonté du jeune. Une amélioration de l'assouplissement du cadre administratif semble s'être produite. Il sera important de maintenir cette avancée.*

ACCUEIL DES JEUNES « DECROCHEURS » SOUS STATUT SCOLAIRE

(27%) 36% des éducateurs disent ne pas savoir qu'un jeune sous statut scolaire peut être inscrit à la MLP. 26% (8%) des éducateurs ont rencontré des problèmes en tentant d'inscrire un jeune sous statut scolaire (18% (25%) ont pu le faire sans problème). La situation ne s'est pas présentée pour 32% (14%) des éducateurs.

- ✓ *Une meilleure information sur l'accompagnement par la MLP des jeunes sous statut scolaire semble avoir été faite. Néanmoins, l'inscription des jeunes concernés reste encore compliquée, alors que les éducateurs semblent passer la main sur ce sujet. La question de l'autocensure des équipes éducatives sur ce sujet est posée.*

PRENDRE EN COMPTE LA NOTION D'IMMEDIATETE DANS LA DEMANDE

L'objectif opérationnel fixé ici n'était pas clair. L'objectif conceptuel était de prendre en compte la demande du jeune, notamment en termes d'emploi. Encore 80% (84%) des éducateurs disent que les demandes de travail des jeunes ne trouvent pas de réponses immédiates « et que cela pose des problèmes dans l'adhésion du jeune à la démarche ». Seuls 20% (16%) des éducateurs disent que « les jeunes le comprennent ».

Si chaque profil de jeune doit permettre d'apporter des réponses appropriées, le passage par la mise au travail peut s'avérer nécessaire. Le dernier rapport autour des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire (CNESCO : <http://www.cnesco.fr/fr/agir-face-au-decrochage-scolaire-bilan-et-preconisations-du-cnesco/>) montre bien l'impact positif d'une immersion dans le monde du travail pour un retour en formation.

Ainsi que cela sera repris plus loin, la mise en place de la plateforme DIP a apporté une nette amélioration quant à l'accroche des jeunes avec la MLP. L'envoi, chaque semaine, d'offres d'emploi est une plus-value qui permet d'inscrire des jeunes sur ces propositions.

- ✓ *Besoin de préciser de nouveau les missions de la MLP : quelle place dans la mise au travail ?*

LES MODALITES DE CO-ACCOMPAGNEMENT

LE REFERENT THEMATIQUE « PREVENTION SPECIALISEE »

- Identifier un interlocuteur privilégié pour les clubs sur le territoire, qui soit en veille sur les problématiques des jeunes, les équipes, le contexte territorial, qui soit un lien entre l'interne et l'externe, qui centralise les demandes et propositions, qui propose des rencontres (comité de suivi et information), qui organise des temps d'immersion.

87% (83%) des éducateurs connaissent le référent PS de la MLP de leur secteur, mais encore (13%) 17% ne le connaissent pas. Ce référent peut être très important pour les éducateurs, qui installent une confiance avec lui, dans le temps. Ainsi, un changement trop répété de référent complexifie ce processus.

Notre précédent bilan indiquait : « Certains demandent s'il n'est pas possible qu'il n'y ait qu'un conseiller référent pour les jeunes de la PS, un conseiller qui serait exonéré de ces attentes en termes de « sorties positives ». Le conseiller doit mettre en confiance, permettre que le jeune se confie, ose dire ses freins et ses galères. Les équipes d'éducateurs seraient également plus à l'aise pour confier certaines informations. » Cela a trouvé réponse à travers la plateforme DIP, et la prévention spécialisée salue cette initiative

LA REPRISE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES « PERDUS DE VUE »

- Faciliter la reprise de contact : rendez-vous proposé par le référent thématique dans un délai d'une semaine.

18% (47%) des éducateurs estiment que les délais de rendez-vous pour les jeunes « perdus de vue » qui veulent reprendre leur accompagnement ne permettent pas de répondre suffisamment rapidement à la demande. Ici encore, la mise en place de la plateforme DIP a renforcé les capacités de réponses rapides aux besoins des jeunes.

LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE CONSEILLER

- Echanges avec le référent thématique pour faciliter un éventuel changement de conseiller.

67% (34%) des éducateurs ont dû faire appel au référent pour un changement de conseiller. Cela s'est bien passé pour 45% (17%) d'entre eux. Néanmoins, la facilitation du changement de conseiller, sans avoir à faire de courrier, a été relevée.

LES CHANTIERS EDUCATIFS

- PS et MLP se sont engagées à travailler ensemble sur ce sujet, pour rendre visibles les chantiers éducatifs à venir et faire un retour sur les chantiers au référent thématique.

56% (67%) des éducateurs n'inscrivent pas systématiquement les jeunes des chantiers éducatifs à la MLP. 50% des éducateurs (28%) des éducateurs ont accueilli le passage d'un conseiller de la MLP sur un chantier éducatif, et 30% (16%) ont réalisé un bilan de chantier éducatif avec la MLP. Une amélioration est à noter dans ce domaine.

Néanmoins, la prévention spécialisée relève de nouveau qu'il s'agit là certainement d'une dissonance autour des objectifs assignés aux chantiers éducatifs. Si les acteurs de l'IAE les voient avant tout comme des tremplins vers l'entrée dans leurs dispositifs, les éducateurs en ont une conception qui relève d'un acte éducatif parmi d'autres concourant à l'autonomisation du jeune.

- ✓ *La PS doit encore clarifier sa conception du chantier éducatif, dont la finalité d'inclusion dans les dispositifs d'IAE n'est qu'un possible objectif, non systématique, parmi d'autres.*

LA SOLLICITATION DU FAJP

- Co-construction de demandes de FAJP par la transmission d'un rapport éducatif confidentiel par l'éducateur ou par l'échange d'information permettant de compléter l'exposé de situation du conseiller.

61% (60%) des éducateurs ont déjà rédigé un rapport éducatif pour une demande de FAJP. Parmi eux, 7% (45%) en ont rédigé 1 à 5. 45% (13%) en ont rédigé plus de 5.

- ✓ *Améliorer l'information sur le FAJP.*

- Les demandes de FAJP collectifs

Seuls 23% (30%) des éducateurs connaissent l'existence du FAJP.

- ✓ *Améliorer l'information sur les FAJP collectifs.*

LES MODALITES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

DES TEMPS D'IMMERSION

- Organisation de temps d'immersion à la MLP pour les éducateurs par le référent.

34% (66%) des éducateurs n'ont pas été en immersion à la MLP.

- Organisation de « tour de rue » par les éducateurs pour les conseillers.

33% (67%) des éducateurs n'ont pas accueilli de conseiller en tour de rue.

Les retours montrent que l'amélioration de l'interconnaissance entre les équipes provient, elle aussi, de la plateforme DIP.

DES COMITES DE SUIVI ET D'INFORMATION

- Organisation de comité de suivi au moins annuel, autour des situations des jeunes et de la transmission d'informations essentielles au partenariat.

24% (53%) des éducateurs disent ne pas avoir été associé à un comité de suivi dans l'année 2015. Ce chiffre montre une nette amélioration de la conscience de la MLP par les éducateurs de prévention spécialisée. La rencontre annuelle entre l'équipe et la référente peut permettre de resituer les missions

de la MLP justement, le fonctionnement des conseillers en interne, entre eux aussi. Cette information peut ensuite être rediffusée aux jeunes.

- ✓ *Comprendre la divergence entre réponses des éducateurs et déroulement d'un comité de suivi par équipe.*

DIFFUSION DE L'INFORMATION

- Envoi de « flash » d'information par la MLP autour des offres d'emploi et de formation, ainsi que des nouveaux dispositifs.
- Mise à jour par les équipes des coordonnées des structures, d'un répertoire des professionnels, des lieux d'intervention.
- Information sur les chantiers éducatifs.

74% (62%) des éducateurs disent avoir reçu des flash info de la MLP, mais 41% (70%) disent encore être insuffisamment informé quant aux nouveaux dispositifs de la MLP.

- ✓ *Cibler les informations envoyées sur des projets et sujets qui soient appropriés aux jeunes de PS.*
- ✓ *Organiser une meilleure information sur les dispositifs spécifiques conduits par la MLP, plutôt en version papier et par des rencontres régulières avec le référent PS.*

LES RENCONTRES HORS LES MURS

- Organisation d'actions permettant de rencontrer les jeunes sur l'espace public ou dans des structures jeunesse.

65% (35%) des éducateurs disent avoir connaissance de rencontres hors les murs organisées par un conseiller avec l'équipe. Cette amélioration notable semble de nouveau portée par la plateforme DIP.

GARANTIE JEUNE

67% des éducateurs disent accompagner des jeunes inscrits en GJ, pour un total de 75 jeunes concernant l'année 2017. Ce dispositif est vécu comme centralisé (pas sur le lieu de vie des jeunes), et pas toujours approprié aux jeunes de la prévention spécialisée. Le rapport individuel avec le conseiller était un élément de carence déjà précédemment cité. Enfin, les projets d'orientation en sortie ne sont pas toujours adaptés aux situations sociales des jeunes.

PLATEFORME DIP

74% des éducateurs accompagnent des jeunes intégrés dans le dispositif DIP, pour au moins 98 jeunes concernés en 2017. Seul 1 éducateur indique ne pas connaître la plateforme. Les retours sont très positifs en matière de réactivité, de disponibilité, de délai de rendez-vous pour les jeunes, d'actions hors les murs tout comme de résultats concrets.

- ✓ *Améliorer les conditions physiques de l'accueil proposé aux jeunes (deux rendez-vous simultanés dans un même bureau).*
- ✓ *Mieux informer sur l'articulation entre DIP et protocole.*